

La section locale efficace

(un outil de syndicalisation)

Existe-t-il une vision partagée de ce qui constitue une «section locale efficace»? De prime abord, cette question peut sembler insignifiante. La réponse est évidente! Non?

Lorsque nous nous interrogeons sur les caractéristiques propres à une section locale «efficace», nous devons penser d'abord aux suivantes:

- 1 **exécutif local complet et qui fonctionne bien**
- 2 **bonne communication avec les membres** (réunions ordinaires, documents diffusés en milieu de travail, rapport personnel, etc.)
- 3 **réseau dynamique de délégué-e-s syndicaux**
- 4 **bonne communication avec les Éléments, les bureaux régionaux de l'AFPC et les organismes régionaux** (p.ex., le Conseil de la région de la capitale nationale)
- 5 **bonne participation des membres et fierté d'appartenir à la section locale et au syndicat**

Maintenant, reprenons ces derniers points un à un.

1 Exécutif local complet et qui fonctionne bien

Il ne suffit pas de combler les charges. Que signifient les mots «qui fonctionne bien»? Il revient d'abord au exécutif local de créer des liens entre les membres et avec l'organisation en général. Le leadership exercé par le exécutif local est primordial pour assurer le succès du syndicat dans son ensemble. Chaque dirigeant-e doit connaître parfaitement le rôle assumé par ses collègues et les tâches attribuées à leur charge. Sans vouloir exagérer, cette condition est exigeante.

- Les dirigeant-e-s ont-ils besoin d'améliorer leurs compétences? De la formation serait-elle utile?
- Y a-t-il un manque de renseignements fondamentaux?
- Quelles sont les lacunes quant aux rapports avec le reste de l'organisation?
- Quelles ressources matérielles sont nécessaires (p.ex., brochures, etc.)
- De l'aide est-elle requise pour constituer une équipe?
- Y a-t-il un besoin d'aide à la syndicalisation?
- Autres besoins?

2 Bonne communication avec les membres

De quoi s'agit-il? Suffit-il d'afficher des avis sur les babillards, d'inviter les membres à consulter le site Web de l'AFPC, et de tenir une assemblée générale annuelle? Faut-il plutôt entretenir des rapports personnels réguliers, tenir fréquemment des réunions de prise de décision et des activités sociales, inviter les membres à participer aux comités d'étude, publier un bulletin, et créer un site Web pour la section locale? Combien de dirigeant-e-s de sections locales prennent seulement la peine de se faire connaître des membres et de leur indiquer la meilleure façon de les joindre?

- Le exécutif local a-t-il communiqué à tous les membres, au moyen du courriel, d'une note diffusée en milieu de travail, ou du téléphone les renseignements suivants : nom des membres du exécutif local; numéros de téléphone et adresses électroniques des personnes-ressources, de l'agent syndical – de l'Élément, du VPR, ou du Conseil de la région de la capitale

nationale? Quelles mesures assurent actuellement une communication régulière entre les membres et le exécutif local? (p.ex., réseau de délégué-e-s syndicaux, bulletin, lettre électronique, réunions, fêtes, comités d'étude, projets de groupe, etc.)

- Combien de membres entretiennent des relations régulières avec les dirigeant-e-s de leur section locale?
- Dans le cas des sections locales regroupant plusieurs milieux de travail, quelles mesures assurent actuellement la coordination entre les immeubles, les étages, ou les divers lieux de travail dans la région ? (p.ex., personnes-ressources, réseaux de distribution, sous-sections locales, etc.)
- Quelles mesures particulières la section locale a-t-elle prises pour favoriser la participation des membres au processus de négociation collective?
- Le exécutif local a-t-il mis sur pied des activités d'éducation à l'intention des membres de la section locale?
- Le exécutif local encourage-t-il les membres à participer au programme d'éducation de l'Alliance ? De quelle façon s'y prend-t-il?

3 Réseau dynamique de délégué-e-s syndicaux

Les délégué-e-s sont, ou devraient être, à la fois des agent-e-s de représentation et de syndicalisation. Ils sont souvent le premier intermédiaire entre les membres et le «syndicat». L'efficacité de la section locale repose en partie sur eux. Points à considérer en ce qui les concerne: leur nombre, leur formation, leur expérience.

- Quel est le ratio délégué-e-s/membres de votre section locale?
- Combien de délégué-e-s ont suivi la dernière version du cours BSS?
- Y a-t-il des groupes de membres (dans un lieu de travail particulier) qui n'ont pas directement accès à un délégué-e syndical?
- Comment les membres sont-ils attribués à un délégué-e? Les membres ont-ils des rapports réguliers avec leur délégué-e?
- Combien de délégué-e-s ont déjà eu l'occasion de représenter un membre dans le cadre d'un grief ou pour une autre question?

- Combien de délégué-e-s assument d'autres fonctions (p.ex., transmettre des renseignements au exécutif local, ou provenant du bureau; aider à organiser des activités en milieu de travail, entre autres, diffusion de documents, désobéissance civile, et débrayages des membres visés par la Partie II du Code canadien du travail, etc.)?
- Y a-t-il un coordonnateur ou une coordonnatrice, ou un délégué-e syndical en chef? À quelle fréquence les réunions de délégué-e-s syndicaux ont-elles lieu? Les délégué-e-s communiquent-ils entre eux?
- Quelles sont les ressources existantes pour les délégué-e-s (p.ex., consultation juridique, agent de liaison des Éléments, etc.)?

Bonne communication avec les Éléments, les bureaux régionaux de l'AFPC et les organismes régionaux

(p.ex., le Conseil de la région de la capitale nationale)

Le syndicat ne se limite pas au milieu de travail ou à la section locale d'un membre. Le membre fait partie d'une organisation bien plus importante, et le syndicat doit l'aider à prendre sa place dans cette organisation. Le membre et le exécutif local de la section locale doivent pouvoir compter sur un dialogue ouvert et régulier avec le reste du syndicat.

- Les dirigeant-e-s de la section locale savent-ils comment joindre l'agent syndical de leur Élément ou leur VPR?
- Ont-ils des rapports réguliers avec ces derniers?
- Les dirigeant-e-s de la section locale ont-ils des rapports réguliers avec le bureau régional de l'AFPC?
- La section locale envoie-t-elle un délégué-e aux réunions du Conseil de la région de la capitale nationale? Un compte rendu des réunions est-il présenté régulièrement au exécutif local? Aux membres?
- Les membres participent-ils aux projets et aux comités

régionaux, p.ex., travail lié aux élections, sensibilisation du public, coalitions, questions d'équité, pique-nique de la Fête du travail, Conseil du travail et de district d'Ottawa, Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Outaouais Québécois (CTOQ)?

- Le exécutif local de la section locale tient-il les membres bien informés au sujet des événements régionaux et les encouragent-ils à y participer?
- Les sites Web de l'AFPC et de la RCN sont-ils utilisés régulièrement? Le réseau des délégué-e-s et le exécutif local rappellent-ils régulièrement aux membres l'existence de cette ressource?
- Les documents imprimés de l'AFPC sont-ils facilement accessibles et distribués aux membres?
- L'AFPC, le CRCN, les comités d'équité et des femmes, entre autres, sont-ils invités à s'adresser aux membres dans le cadre des réunions de la section locale?

Bonne participation des membres et fierté d'appartenir à la section locale et au syndicat

Bien entendu, la force d'un syndicat est fonction de la participation des membres et de leur capacité de s'aider mutuellement, mais cela ne va pas de soi. L'entraide parmi les membres est l'essence même du syndicalisme : si un membre est victime de harcèlement, il ne suffit pas que cette personne communique avec un délégué-e ou avec un agent-e syndical de l'Élément, elle doit pouvoir compter sur l'appui agissant de ses collègues de travail.

- Combien y a-t-il de cotisant-e-s Rand dans le(s) milieu(x) de travail?
- Quelle proportion des membres assistent aux réunions de l'effectif, à l'AGA, aux colloques de la section locale, aux activités éducatives?
- Un délégué-e ou un autre représentant-e de la section locale a-t-il fait connaître le syndicat aux nouveaux membres? Les nouveaux membres ont-ils été invités à participer aux réunions? A-t-on pris soin de les accueillir officiellement et de leur souhaiter la bienvenue?
- Combien de membres prêtent leur concours au bureau de

direction (p.ex., comités d'étude, diffusion de renseignements, etc.)?

- Combien de membres participent aux activités régionales (p.ex., rassemblements, pique-nique de la Fête du travail, manifestations, appui sur la ligne de piquetage)? Des séances de rétroaction ou de récapitulation ont-elles lieu? Utilise-t-on d'autres moyens pour maintenir l'intérêt des membres?
- Dans le lieu de travail, les membres s'appuient-ils mutuellement? (p.ex., griefs de solidarité dans une situation de harcèlement, confrontation de groupe en cas d'abus de pouvoir ou de harcèlement, piquetage d'information le midi, macarons «Alerte à la grève», débrayages des membres visés par la Partie II du Code canadien du travail, etc.)? Combien de membres sont prêts à défier l'autorité?
- Comment célèbre-t-on les victoires du syndicat (p.ex., fête pour un grief favorable, équité salariale)?

Les réponses à ces questions fourniront rapidement une bonne vue d'ensemble du fonctionnement actuel de la section locale. Plutôt que d'évaluer la bonne marche des sections locales en fonction d'un seul grand critère, ces questions permettront aux sections locales de découvrir leurs forces et leurs faiblesses, d'évaluer leurs besoins et d'échanger sur les mesures les plus efficaces qu'elles utilisent.

Ainsi, une bonne collaboration entre le personnel du bureau régional, les dirigeant-e-s et les militant-e-s de tous les niveaux de l'AFPC sera possible pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies sur mesure visant à bâtir et à maintenir des sections locales fortes sur lesquelles repose le pouvoir du syndicat. Il est donc à espérer que ce document de discussion, en plus de stimuler les interventions, s'avèrera un excellent outil de développement de la section locale.

Gardez contact!

Bureau régional d'Ottawa de l'AFPC: **560-2560**

Bureau régional de Hull de l'AFPC: **777-4647**

Vice-président exécutif régional-RCN **560-4380**

Site web: <http://www.psaac-afpc.com/ncro>



Alliance de la Fonction publique du Canada